

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D762025

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0

Date de la convocation :
30/10/2025

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES, M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX, Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE – LA GENIERE NORD**

Monsieur le Maire explique qu'afin de maîtriser le foncier autour des bâtiments communaux, notre collectivité a la possibilité d'acquérir une parcelle située à la Genière Nord, derrière la MARPA.

Monsieur Pierre et Madame Isabelle CHAVY, propriétaires de la parcelle AB n°123 propose donc à notre commune de vendre une partie de cette parcelle cadastrée désormais AB n° 292 d'une contenance de 11 a 42 ca au prix de 20 euros le mètre carré.

Considérant l'avis des domaines du 02 janvier 2025,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AB n°292 d'une contenance de 11 a 42 ca appartenant à Monsieur Pierre et Madame Isabelle CHAVY, domiciliés 645, route des boissonnets à BEY 01290 au prix de 20 euros le mètre carré,
- INDIQUE que les frais seront à la charge de notre commune,
- DESIGNER Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette vente.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 13 novembre 2025



Le Maire de REPLONGES,

Accuse de réception en préfecture
Berth 0112301822630251107-D762025bis-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2025